

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-neuf mars deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire dans la salle socio culturelle 41, rue d'Insming, pour respecter les règles de distanciation sociale

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers Présents : 12  
Procurations 2

**Absent** : AUBERTIN Frédéric, excusé  
EGLOFF Patrick, procuration à YAHIAOUI Romuald  
ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard

**Date de la convocation** : 23 mars 2021

**Secrétaire de séance** : HAVEN Barbara

**Compte rendu général de la séance du 29 mars 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021 à l'unanimité
- ✓ désigne Mme ZOLOTAREFF Céline, présidente de séance pour la présentation du compte administratif 2020 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion 2020 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	408 973.39	318 723.11
Investissement	572 939.04	230 405.90

Résultat de l'exercice 2020 : 432 782.42 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 282 364.22 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2020 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	114 634.98	114 634.98
Investissement	0.00	88 843.31

Résultat de l'exercice 2020 : - 88 843.31 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 97 669.43 €

- ✓ considérant l'intérêt pour la commune d'avoir une unité foncière sur le secteur proche de l'école élémentaire, afin d'envisager l'urbanisation de cette zone ;  
décide l'achat des parcelles suivantes à l'unanimité :
  - **Section 1 n°337** d'une surface de 9,03 ares appartenant à RITZ Pierre 40, rue Principale 57670 MONTDIDIER
  
  - **Section 1 n°339** d'une surface de 5 ares appartenant à M. et Mme ERBRECH Guy 1, rue Principale 57660 ALTRIPPE au prix de 2 700 € / are, duquel sera déduit le montant des frais d'étude géotechnique prise en charge par la commune (réalisation + paiement de la facture)
  
- ✓ se prononce POUR le maintien du régime dérogatoire à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours en vigueur depuis la rentrée 2018, à l'unanimité :  

**Les horaires d'école sont également précisés :**  
Ecole d'HELLIMER :  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 – 11h45 / 13h45 à 16h30  
avec un temps d'accueil de 10 minutes avant la classe
  
- ✓ s'oppose au transfert de la compétence « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui aura lieu au 01/07/2021.
  
- ✓ considérant que les échanges de bans contribuent à une amélioration des limites communales dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de HELLIMER, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
  - accepte les échanges de bans avec les communes de FRANCAITROFF et GRENING
  - prend acte de la décision du conseil municipal de DIFFEMBACH LES HELLIMER et valide le fait de ne pas modifier les limites de bans des communes de HELLIMER et DIFFEMBACH LES HELLIMER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 mn.

Pour extrait conforme  
le 08/04/2021

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald